

# Les accidents survenus dans les carrières et leurs dépendances de 1932 à 1949

par R. STENUIT,

Ingénieur principal des Mines.

(3<sup>e</sup> suite) (1)

## GROUPE III

### ACCIDENTS DUS AUX MACHINES

**N° 1.** — 1<sup>er</sup> arrondissement - Exploitation de calcaire, Gaurain-Ramecroix - 30 août 1932, à 16 heures 30. - Un manœuvre tué. - P. V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier manœuvre était préposé à la surveillance d'une courroie transporteuse de charbon installée en galerie souterraine éclairée à l'électricité et marchant à la vitesse de 0 m 70 par seconde. Il avait pour mission de manœuvrer les trémies débitant le charbon et de nettoyer les abords. En l'absence de témoins, cet ouvrier a eu le bras gauche pris entre le tambour de renvoi de la courroie, situé à l'extrémité et le brin de retour de la courroie et est mort par strangulation, le cou ayant été fortement serré contre le brin supérieur.

La victime n'avait aucune raison de s'approcher du tambour au cours de son travail.

L'auteur du procès-verbal a néanmoins demandé que le tambour soit protégé de façon plus efficace.

**N° 2.** — 6<sup>me</sup> arrondissement - Exploitation de marbre, à Soulme. - 4 octobre 1935, à 12 heures 30. - Un manœuvre tué. - P. V. Ingénieur R. Stenuit.

Voulant replacer un câble dans la gorge d'une poulie folle, débrayée, un manœuvre fut entraîné par la poulie d'accouplement en deux pièces boulonnées et tournant à la vitesse de 200 tours par minute.

Il est possible que l'ouvrier ait été pris par un pan de sa blouse. L'accès aux organes en mouvement était condamné par petits murs et madrier.

La victime aurait dû au préalable arrêter la transmission.

**N° 3.** — 6<sup>me</sup> arrondissement - Exploitation de spath calcaire, à Bioul. - 26 novembre 1935, à 15 heures 30. - Un manœuvre mortellement blessé. - P. V. Ingénieur R. Stenuit.

Un moulin de broyage est attaqué par pignon et roue dentée, commandés par poulie fixe et courroie.

Pour embrayer il faut déplacer un levier à fourche, passant à faible hauteur au-dessus de la courroie motrice, et faisant glisser celle-ci d'une poulie folle sur la poulie fixe.

La courroie, non protégée, traverse un couloir d'accès à l'embrayage, alors que sa vitesse de translation est de 6 m 50 par seconde.

En voulant venir embrayer un manœuvre fut entraîné et écrasé entre la courroie et un madrier de support.

L'Ingénieur en chef-directeur Viatour demanda des poursuites pour homicide involontaire à charge de l'exploitant.

**N° 4.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Soignies. - 19 août 1936, à 8 heures 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur A. Vandenhewel.

Un ouvrier, qui surveillait une machine à raboter à table mobile et outil fixe, a eu le bas de la tête écrasé entre la traverse porte-outil et la pierre placée sur la table en mouvement.

L'accident n'a pas eu de témoin.

L'auteur du procès-verbal ayant supposé que la victime avait voulu régler l'outil au cours de la marche, l'Ingénieur en chef-directeur Niederau prescrivit de ne plus effectuer de tels réglages qu'après arrêt de la machine.

**N° 5.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Soignies. - 27 octobre 1937, à 14 heures 30. - Un graisseur mortellement blessé. - P. V. Ingénieur A. Vandenhewel.

Un ouvrier, préposé à la surveillance des organes mécaniques d'une scierie de pierres, a été happé par une courroie de transmission et mortellement blessé.

Il est probable que l'accident est survenu au moment où la victime s'approchait du palier voisin de la courroie, pour s'assurer qu'il ne chauffait pas.

L'Ingénieur en chef-directeur Niederau demanda des poursuites à charge du directeur et du contre-maitre de la scierie pour contravention à diverses

(1) Voir les numéros de janvier, mai et juillet 1951.

prescriptions de l'arrêté royal du 30 mars 1905 portant règlement général sur la sécurité et la santé des ouvriers.

**N<sup>o</sup> 6.** — 7<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Vierset - Barse.* - 25 février 1937, vers 10 heures 30. - Un mécanicien tué. - P. V. Ingénieur principal R. Masson.

Dans le but de rattraper le jeu des engrenages coniques reliant la roue d'une turbine hydraulique verticale à une transmission horizontale, le mécanicien, après avoir fermé la vanne d'amenée d'eau, s'introduisit sous la roue afin de la démonter.

Il maintenait d'une main un étançon debout sous l'un des bras de la roue dentée de la turbine, et desserrait de l'autre les boulons de calage de la roue.

Lorsque ces boulons furent lâchés, la roue descendit légèrement et tourna, faisant basculer l'étançon ; puis elle glissa le long de l'axe, écrasant la victime sous son poids.

**N<sup>o</sup> 7.** — 7<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Hermalle-sous-Huy.* - 25 juin 1941, à 8 heures. - Un aide-machiniste tué. - P. V. Ingénieur principal M. Guérin.

Environ un quart d'heure après la mise en marche des appareils de la cimenterie, l'ouvrier chargé de la surveillance des transmissions et notamment de l'alimentation des graisseurs *Stauffer* des vis de transmission et de l'application de l'enduit adhérent sur les courroies de transmission, est trouvé mort sur le pavement du rez-de-chaussée de l'usine. Les constatations faites amènent à conclure que l'ouvrier est tombé sur la jante d'une poulie de 450 mm de diamètre, avec courroie à brins croisés, au moment de la fusion de l'enduit et qu'il a été entraîné au travers de l'ouverture existant entre la dite poulie et le plancher du premier étage, ouverture ayant 0 m 15 de largeur et 0 m 45 de longueur ; l'arbre de cette poulie tournait à 150 tours par minute, à quelques mètres au-dessus du plancher du premier étage.

L'enduit solide utilisé par la victime, devait, d'après le fournisseur, être appliqué en appuyant légèrement la brique d'enduit contre la face intérieure de la courroie pendant la marche. Pour la courroie de l'accident, ce mode d'application était difficile à cause des brins et le préposé au graissage préférait chauffer avec un morceau de papier enflammé l'extrémité de la brique et laisser couler l'enduit fondu sur la jante de la poulie en marche.

L'Inspecteur général Verbouwe estima que la poulie, installée au niveau du plancher du local, exposait le préposé au graissage à des accidents en cas de distraction ou de maladresse, et qu'il convenait de la protéger, conformément aux prescriptions de l'article 21 de l'arrêté royal du 30 mars 1905.

**N<sup>o</sup> 8.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Soignies.* - 13 mai 1947, à 17 heures. - Un scieur tué. - P. V. Ingénieur W. Bourgeois.

Un préposé au sciage a été retrouvé la tête fracassée entre l'extrémité d'une armure (cadre portant les lames de scie) et le bloc à scier peu après le commencement de l'opération. L'accident s'est passé sans témoins mais il y a tout lieu de supposer que l'intéressé, qui avait pris place sur une échelle, procédait à la pose sur le distributeur à eau sableuse (paroli) d'une gouttière destinée à diriger l'eau vers l'endroit où les lames commençaient à entrer en contact avec le bloc de pierre, opération qui s'effectuait normalement à ce moment du sciage.

On présume que prenant appui sur le paroli suspendu par des câbles, l'ouvrier aura perdu l'équilibre par suite du balancement de l'appareil qu'il doit avoir provoqué.

**N<sup>o</sup> 9.** — 9<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de grès, à Esneux.* - 26 mai 1945, à 11 heures 30. - Un chef d'entreprise tué. - P. V. Ingénieur principal J. Pirmolin.

Aidé d'un ouvrier, un maître de carrière procédait à l'aide d'une manivelle à la mise en marche d'un moteur Diesel actionnant un compresseur d'air. Lorsque le moteur fut lancé, le maître de carrière perdit le contrôle de la manivelle qui fut projetée dans l'espace et l'atteignit au ventre.

**N<sup>o</sup> 10.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - *Exploitation de silex, à Hautrage.* - 30 août 1946, vers 20 heures. - Un manoeuvre grièvement blessé. - P. V. Ingénieur J. M. Michel.

Un transporteur à silex était commandé par une courroie actionnée elle-même par une poulie calée sur un arbre de transmission. Cet arbre portait à son extrémité un pignon denté engrenant avec une grande roue dentée horizontale qui transmettait son mouvement à un broyeur à meules valseuses situé à l'étage inférieur. Cette roue, qui se trouvait légèrement au-dessous du niveau du sol, était complètement entourée par un garde-corps en fer, à l'intérieur duquel se trouvait aussi la poulie précitée.

La courroie tombait souvent des poulies quand le transporteur rencontrait une résistance anormale. Pour la replacer, on la mettait d'abord sur la poulie réceptrice, puis on la tirait à l'aide d'une corde sur la poulie motrice en mettant en marche la transmission. Pour faire cette traction, on était obligé de passer le corps entre les deux barres du garde-corps. En opérant de cette façon, un ouvrier perdit l'équilibre, tomba sur la roue dentée et eut les deux jambes écrasées entre celle-ci et le pignon.

Le Comité d'arrondissement, d'accord avec l'auteur du procès-verbal, invita le directeur de la carrière à modifier la disposition des poulies.

L'ingénieur en chef-directeur Hoppe demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 22 de l'arrêté royal du 30 mars 1905, lequel article interdit la manœuvre ci-dessus décrite.

**N° 11.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de sable, à Elouges. - 6 juillet 1948, à 9 heures. - Un terrassier blessé. - P. V. Ingénieur principal M. Durieu.

Pour des raisons indéterminées, la poulie en fonte d'entraînement d'un treuil de plan incliné vola en éclats.

Le préposé au treuil fut atteint à la tête par un morceau de fonte.

#### GROUPE IV

#### ACCIDENTS DUS A L'ELECTRICITE

**N° 1.** — 2<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Lessines. - 29 novembre 1943, à 16 heures. - Un électricien tué. - P. V. Ingénieur F. Gilsoul.

Afin de parfaire la mise à la terre des portes métalliques fermant les logettes des transformateurs de la cabine H. T., l'électricien posait des raccords en câble souple entre les battants de ces portes et leurs supports métalliques. Les raccords étaient assujettis au moyen des écrous de fixation des charnières. L'un de ces écrous, du côté intérieur de chaque porte, était distant de 15 cm de pièces nues sous tension.

La victime fut trouvée électrocutée en face d'une logette abritant un transformateur 6.000/220 volts. A la porte fermée, un raccord souple était fixé par une de ses extrémités.

Un dispositif de verrouillage provoquait la mise hors tension du transformateur en cas d'ouverture de la porte.

L'auteur du procès-verbal a supposé que la victime avait voulu atteindre l'écrou de la face intérieure de la porte en laissant celle-ci fermée et en passant le bras entre la porte métallique et les pièces sous tension.

Elle a agi de sa propre initiative ; il lui était loisible d'effectuer le travail en dehors du poste d'extraction ou un jour de chômage.

**N° 2.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix. - 29 octobre 1947, vers 12 heures 30. - Un tué. - P. V. Ingénieur principal M. Durieu.

Un brigadier électricien a été retrouvé électrocuté devant une logette restée sous tension, contenant un jeu de barres à 6.300 volts et un transformateur auxiliaire auquel il devait travailler.

La victime avait encore les pieds sur un tabouret triangulaire, en bois, à 3 isolateurs ; elle n'avait utilisé ni gants en caoutchouc, ni perche isolante.

L'Inspecteur général Anciaux fut d'avis que l'accident dénotait un défaut d'organisation, au regard des articles 257, 259 et 260 du Règlement général pour la Protection du Travail, lesquels veulent que les travaux aux installations à haute tension soient effectués sous surveillance. C'est la victime, dans

le cas présent, qui aurait dû faire effectuer le travail par un ouvrier électricien et le surveiller. Elle aurait sans doute été plus prudente vis-à-vis d'un subordonné qu'en s'exposant seule.

**N° 3.** — 6<sup>me</sup> arrondissement - Exploitation de calcaire, à Jemelle. - 15 novembre 1947, à 14 heures. - Un manœuvre tué. - P. V. Ingénieur J. Leclercq.

Au cours d'une manœuvre occasionnelle d'un treuil de plan incliné actionné par un moteur électrique alimenté en courant alternatif sous tension de 380 volts, un manœuvre a été électrocuté par un courant de fuite passant par le câble de traînage qu'il tenait des deux mains ; au moment de l'accident, le sol était humide et le manœuvre avait les pieds dans une mare d'eau.

L'enquête a révélé que le câble du treuil avait été mis sous tension par un défaut d'isolement dans le stator du moteur ; le fil de mise à la terre de ce moteur avait été sectionné avant l'accident, à une date qui n'a pu être déterminée avec exactitude ; une des phases d'alimentation était également à la terre par suite d'un défaut d'isolement local.

Le Comité d'arrondissement préconisa, à la lumière de cet accident :

- 1) le placement, au transformateur d'alimentation, d'un dispositif indicateur de mise à la terre ;
- 2) l'obligation des mesures mensuelles d'isolement des installations exposées aux intempéries dans les carrières à ciel ouvert, comme cela doit se faire dans les mines, minières et carrières souterraines ;
- 3) le placement sous tubes d'acier des fils de cuivre de mise à la terre qui sont à la portée des ouvriers.

L'Inspecteur général Guérin regretta qu'on ait abrogé en 1927, le titre III de l'instruction ministérielle du 30 septembre 1919 et notamment les articles 208 et 209. Il souhaite voir leurs prescriptions introduites dans les actes de déclarations délivrés par les ingénieurs en chef-directeurs d'arrondissements en application de l'article 2 de l'arrêté royal du 15 septembre 1919 sur les installations électriques dans tous les établissements surveillés par les Ingénieurs des Mines.

## GROUPE V

## ACCIDENTS DUS AUX GAZ

N<sup>o</sup> 1. — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de dolomie, à Merlemont. - 4 février 1932, à midi. - Un contremaître tué. - P. V. Ingénieur G. Lemaire.

On avait remplacé le revêtement d'un four à dolomie et on terminait la vitrification par les longues flammes d'un feu de fagots.

Au moment des faits, on commençait l'enfournement du coke. Un ouvrier vint basculer un premier wagonnet et le contremaître fit tomber dans le four les morceaux de coke restés sur le plancher. Quand l'ouvrier revint, peu après, après un nouveau chargement, il trouva son contremaître, inanimé, à peu de distance de l'orifice de chargement.

Le chargement s'effectuait par deux ouvertures ménagées dans la cheminée à ras du plancher, et mesurant 1 m × 0,80 m. Ces orifices étaient dépourvus de portes et le tirage était naturel. Le four avait 7,50 m de hauteur, 1,80 m de hauteur utile et une cheminée en tôle de 15 m de hauteur.

Le rapport médical signalait que la victime avait eu plusieurs pleurésies et que cette affection pulmonaire affaiblissait considérablement la résistance de l'organisme aux effets nocifs de l'oxyde de carbone.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis que les cuves des fours à fritter la dolomie devraient avoir des gueulards fermés munis d'ouvertures de chargement normalement obturées.

N<sup>o</sup> 2. — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation souterraine de terre plastique, à Evelette. - 12 novembre 1936, vers 7 heures. - Deux ouvriers blessés. - P. V. Ingénieur J. Martelée.

Le front d'attaque d'une galerie d'exploitation quelque peu montante ayant été arrêté, on reprit le travail, latéralement, un peu en arrière dans le but de monter dans de la terre plus grasse présentant des limets. Après un jour de chômage les deux ouvriers en arrivant près du nouveau front de travail perçurent, sans la distinguer, une odeur spéciale; au moment où l'un d'eux accrochait au toit sa lampe ordinaire à acétylène, les deux hommes furent entourés de flammes, légèrement projetés en arrière et brûlés à la face et aux mains.

Des buses d'aéragé, surmontées à l'orifice du puits d'un large entonnoir orienté face au vent, étaient arrêtées à 5 m du front.

Le gisement avait déjà été exploité précédemment et anciennement.

L'Ingénieur en chef-directeur Viatour demanda des poursuites à charge de l'exploitant pour contravention à l'article 27 de l'arrêté royal du 2 avril 1935 concernant la police et la surveillance des carrières souterraines.

N<sup>o</sup> 3. — 7<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation souterraine de terre plastique, à Couthuin. - 2 mai 1937, vers 14 h. 45. - Un chef d'exploitation et un ouvrier tués. - P. V. Ingénieur principal R. Masson.

Dans un des puits de terre plastique creusé jusqu'à 11 m de profondeur, où des exploitations avaient été noyées 2 mois plus tôt par suite de pluie abondante on avait établi, 10 jours avant l'accident, un moteur à benzine d'environ 6 chevaux, actionnant une pompe centrifuge à la profondeur de 6,50 m, à l'entrée d'une ancienne galerie; cette galerie avait une section de 1,40 m × 1,10 m. La décharge du moteur se faisait à 1,10 m de hauteur au-dessus du sol de la galerie.

Après 1 ou 2 heures de fonctionnement, le moteur s'arrêtait de lui-même.

Le jour de l'accident, le moteur avait fonctionné de 11<sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 12<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Vers 14 h, deux ouvriers sont descendus pour verser de l'essence dans le réservoir du moteur et pour le remettre en marche. Au bout de 4 à 5 minutes, comme ces ouvriers ne répondaient plus à ceux restés près du treuil, le chef d'exploitation se fit descendre. Celui-ci put attacher l'un des ouvriers au câble et le faire remonter, puis il tomba lui-même intoxiqué par l'oxyde de carbone, à côté du 2<sup>me</sup> ouvrier. Ce n'est que vers 16 heures, grâce à un ventilateur à bras qu'on était allé chercher à Andenne, qu'on put parvenir auprès des deux victimes. Elles avaient cessé de vivre.

Le premier ouvrier fut ranimé par le médecin au moyen d'un ballon d'oxygène.

L'Ingénieur en chef-directeur Repriels demanda l'ouverture d'une instruction judiciaire pour déterminer la part éventuelle de responsabilité de l'exploitant.

Le Comité d'arrondissement souligna que le fonctionnement d'un moteur à essence dans un endroit non ventilé est toujours dangereux.

N<sup>o</sup> 4. — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation souterraine de barytine, à Vierves. - 29 juillet 1943, vers 5 heures 30. - Un contremaître et un ouvrier intoxiqués, dont l'un mortellement. - P. V. Ingénieur principal A. Linard.

Un mètre cinquante plus haut que le fond d'un puits de 4,20 m<sup>2</sup> de section et de 37 m de profondeur, on creusait une galerie de 2 m<sup>2</sup> d'ouverture, à l'aide de poudre noire comprimée.

Au moment de l'accident, la galerie avait 3 m de longueur. La ventilation était naturelle, mais elle était renforcée par intermittence par une colonne de canars soufflants de 17 cm de diamètre, arrêtée au toit de la galerie. A l'entrée de cette colonne, c'est-à-dire à la surface, était placé un ventilateur électrique d'une puissance de 2,2 kW. Une mesure d'aéragé, effectuée à la sortie des canars, indique un débit de 200 litres/seconde.

Quant à l'éclairage, il consistait en lampes électriques fixes à incandescence, alimentées par une ligne de courant continu à 220 volts.

Au cours d'un poste d'après-midi, une équipe tira 3 mines de poudre noire à front de la galerie, comprenant chacune une cartouche de 100 grammes. Après quoi le ventilateur de surface fut mis en marche pour aider à l'évacuation des fumées. Le personnel était remonté avant le tir.

Une demi-heure après le tir, l'un des ouvriers retourné dans le fond se trouva mal dans la galerie et cracha du sang. Remonté à la surface par ses propres moyens, il fut rétabli après plusieurs jours de repos.

Trois heures et demie après le tir, à 22 heures, le contremaître descendit dans la même galerie avec l'équipe de nuit et fut indisposé 7 heures 30 plus tard, aucun autre tir n'ayant eu lieu. Il mourut chez lui une heure après sa remontée à la surface.

Avec ces deux victimes travaillaient chaque fois deux autres ouvriers qui ne furent pas incommodés.

Le premier médecin qui examina les deux victimes conclut à une intoxication. Les deux médecins légistes qui pratiquèrent l'autopsie de la seconde victime et analysèrent le sang de la première précisèrent qu'il s'agissait dans les deux cas d'une intoxication par l'oxyde de carbone.

De nombreuses et minutieuses analyses, effectuées à l'Institut National des Mines, montrèrent qu'une déflagration de poudre noire dans un cylindre de 25 cm<sup>3</sup> environ de capacité donnait jusqu'à 0,2 % d'oxyde de carbone (CO) et 2,48 % d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S). Par contre, dans un tir au rocher, comparable au tir de la galerie de Vierves, on n'a décelé que 0,021 % de CO et aucune trace d'H<sub>2</sub>S.

Un troisième médecin, interrogé par le Directeur de l'Institut, déclara que le CO pouvait, par suite de congestion aux poumons, provoquer des crachements de sang. Il ajouta que la seconde victime avait commis une grave imprudence en rentrant chez elle. Un intoxiqué par le CO, même après avoir repris connaissance, doit toujours rester couché pendant 3 ou 4 heures. En marchant, l'intoxiqué brûle ses dernières réserves d'oxygène, ce qui aboutit fatalement à la mort des cellules nerveuses mises en danger très grave par le manque d'oxygène dans le sang.

Le Comité d'arrondissement fut d'avis qu'il était nécessaire d'aérer énergiquement toute galerie étroite

offrant un volume d'air trop faible pour diluer les gaz de l'explosion des mines.

Il est intéressant de citer l'avis du Comité d'arrondissement du 5<sup>me</sup> arrondissement des mines, à Charleroi, à propos de cet accident :

« Un aérage artificiel intermittent de ces travaux, d'un débit relativement faible, était incapable d'assainir l'atmosphère de façon convenable après les tirs. Au contraire, une ventilation continue abondante aurait sans aucun doute évité l'accident.

» En ce qui concerne la toxicité des gaz dégagés par l'explosion, il y a lieu de remarquer que, lorsque l'énergie explosive est entièrement utilisée au travail de fracturation de la roche, les gaz dégagés par l'explosion ne sont pas toxiques. Il n'en est pas de même lorsque le travail mécanique effectué est inférieur à l'énergie potentielle disponible dans l'explosif. L'énergie en excès, qui est libérée sous forme calorifique, continue à provoquer, dans les gaz dégagés, des réactions secondaires engendrant la production d'oxyde de carbone. Ce phénomène se produit, non seulement avec la poudre noire, mais aussi avec l'explosif détonant. »

N<sup>o</sup> 5. — 7<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation souterraine de terre plastique, à Marchin. - 20 janvier 1947, à 11 heures. - Un ouvrier blessé. - P. V. Ingénieur principal E. Radelet.

A la profondeur de 15 m une galerie dans le gisement était en creusement, à la section de 2 m<sup>2</sup>. L'aérage des fronts était réalisé par une ligne de buses en tôles galvanisées de 0,10 m de diamètre prenant l'air frais à la surface au moyen d'un entonnoir. L'éclairage était assuré par des lampes à feu nu à acétylène.

Au moment des faits, l'un des deux ouvriers était occupé à l'abattage à front de la galerie. Le second transportait des blocs vers le puits.

La lampe à acétylène éclairant l'ouvrier abatteur s'étant éteinte, cet ouvrier prit des allumettes dans son veston et en fit craquer une. Au même instant se produisit une explosion le brûlant à la face et au bras.

A la suite de cet accident, prouvant que l'exploitation était susceptible de provoquer un dégagement de gaz inflammable, l'exploitant fut invité à respecter scrupuleusement le titre V de l'arrêté royal du 2 avril 1935 concernant la police et la surveillance des carrières souterraines.

## GROUPE VI

### ACCIDENTS DUS A DES CAUSES DIVERSES

N<sup>o</sup> 1. — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de porphyre, à Quenast, - 21 décembre 1932, à 14 heures 30. - Un ouvrier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier, occupé à ranger des pierres, a été frappé au poignet gauche par un petit éclat de pierre

projeté par un coup de marteau — refendeur, employé par le fils de la victime à une distance de 4 ou 5 mètres.

La blessure s'est envenimée dans la suite.

L'Inspecteur général Firket recommanda d'inviter les ouvriers à faire soigner séance tenante

les blessures, mêmes légères, dont ils sont atteints au cours de leur travail.

**N<sup>o</sup> 2.** — 2<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de craie, à Harmignies. - 9 octobre 1932, vers 13 h. 30. - Un palefrenier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur W. Bourgeois.

Un veau domestique d'écurie, a été retrouvé étendu entre deux chevaux et portant au visage des lésions faites visiblement par le fer d'un cheval.

Il a succombé le surlendemain.

**N<sup>o</sup> 3.** — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de grès, à Durnal. - 25 octobre 1932, à 15 heures. - Un manœuvre mortellement blessé. - P. V. Ingénieur J. Martens.

Après avoir fait tomber du front quelques grosses pierres d'une hauteur de 3 à 4 mètres, la victime en dégagait d'autres, en contrebas, à l'aide d'une pince et en se tenant sur l'amas de pierres abattues, quand elle tomba vers l'arrière dans une excavation, peu profonde, existant près de cet amas. Elle fut relevée mourante, la tête contre une arête de l'excavation, la voûte du crâne fracturée. La pince a été retrouvée sur l'amas de pierres près du front.

**N<sup>o</sup> 4.** — 9<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de dolomie, à Sprimont. - 8 juin 1932, vers 9 h. 10. - Un rocteur tué. - P. V. Ingénieur principal A. Massin.

Un ouvrier avait été chargé de peigner la partie supérieure d'un front d'abattage, à peu près à pic, d'environ 25 mètres de hauteur. Il commença par détacher, à l'aide d'une pioche, des souches d'arbustes qui se trouvaient sur la colline en pente douce, près de la crête du rocher.

Alors qu'il venait de donner un coup de son outil il glissa et tomba dans le vide, en même temps que quelques souches et un peu de gazon. Transporté au bureau de la carrière, il expira peu après.

Deux cordes se trouvaient sur la colline à la disposition de l'ouvrier pour se protéger contre une chute éventuelle au cours du travail. La victime n'avait pas cru nécessaire de s'en servir.

**N<sup>o</sup> 5.** — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de marbre, à Villers-le-Gambon. - 8 avril 1933, à 11 heures. - Un manœuvre mortellement blessé. - P. V. Ingénieur G. Lemaire.

Afin d'être équarri, un bloc de marbre devait être amputé d'une partie saillante cunéiforme appelée « relave » d'environ 6 tonnes. A cet effet, on le découpa au fil, sur chantier, l'entaille étant arrêtée à quelques centimètres du bas. Il s'agissait ensuite d'introduire des rouleaux sous le bloc puis de détacher la « relave » au moyen de coins.

Au moment où les ouvriers introduisaient les rouleaux sous le bloc, la « relave » se renversa, écrasant l'un des hommes.

Le Comité d'arrondissement estima qu'il était indispensable d'entourer le bloc et la partie sciée d'une chaîne qui ne soit détachée qu'au moment du culbutage de la « relave ».

**N<sup>o</sup> 6.** — 9<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation de petit-granit, à Sprimont. - 23 septembre 1933, vers 15 heures 30. - Un bardeur mortellement blessé. - P. V. Ingénieur principal A. Massin.

Les blocs à mettre en œuvre sont provisoirement déposés sur un terre-plein s'étendant devant la carrière; ils sont placés de champ sur des cubes en pierres.

Deux blocs allongés venaient d'être amenés par le pont-roulant. Le chef-bardeur, placé à l'un des abouts pour régler la descente, entendit un cri d'angoisse. Il courut à l'autre bout, où devait se trouver son compagnon, et trouva celui-ci écrasé sous un bloc renversé. Ce bloc, de forme assez plate et de 1,10 m de hauteur, était entreposé depuis environ trois semaines.

L'Inspecteur général Firket insista sur la nécessité de caler soigneusement les blocs mis sur chantiers.

**N<sup>o</sup> 7.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Vaulx. - 1<sup>er</sup> septembre 1934, vers 16 h. 30. - Un charpentier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur E. Radelet.

Dans un hangar désaffecté, construit en bois, un ouvrier préposé au déblayage des éléments d'une partie effondrée de la toiture a été mortellement blessé par la chute de la partie restante sous l'action d'une violente bourrasque.

Cet ouvrier s'était réfugié à cet endroit pour se mettre à l'abri d'une forte pluie.

L'Inspecteur général Firket estima qu'il s'indiquait de ne pas faire travailler quelqu'un à un toit en ruine au cours d'une tempête.

**N<sup>o</sup> 8.** — 6<sup>me</sup> arrondissement. - Exploitation souterraine d'ardoise, à St Médard. - 9 août 1934, vers 13 heures. - Un manœuvre grièvement blessé. - P. V. Ingénieur G. Lemaire.

Au cours du débitage à coups de masse d'un bloc de schiste ardoisier, l'ouvrier, qui attendait à une distance de 2 à 3 mètres pour porter aux remblais les pierres cassées, eut l'œil droit perforé par un éclat de pierre.

**N<sup>o</sup> 9.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - Exploitation de calcaire, à Vaulx. - 21 mars 1935, vers midi. - Un ouvrier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur E. Radelet.

Un ouvrier occupé à 6 mètres de hauteur environ au nettoyage d'un versant vitré de la toiture d'un atelier, se tenait dans le chenal séparant ce versant d'un autre couvert de longues plaques d'éternit.

Il fit un faux pas et tomba sur la couverture en éternit; laquelle céda. L'ouvrier s'écrasa au sol.

**N° 10.** — 3<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Ecaussinnes-d'Enghien.* - 29 janvier 1935, vers 9 heures. - Un ouvrier mortellement blessé. - P. V. Ingénieur L. Renard.

La victime, juchée sur un poteau en sapin, à 6 m environ de hauteur, était occupée à détacher de ce poteau la ligne électrique triphasée y fixée et elle avait vraisemblablement coupé d'un même côté les trois fils, quand le poteau, qui était consommé partiellement à sa base, se brisa et tomba, malgré l'existence d'un hauban, du côté où la ligne électrique était encore attachée. L'ouvrier entraîné dans la chute de la pièce de bois fut mortellement blessé.

Le Comité d'arrondissement estima que les visiteurs d'installations électriques devraient vérifier le bon état des poteaux de lignes.

L'Inspecteur général Verbouwe fit observer que l'ouvrier aurait dû couper, non pas les fils, mais les ligatures qui les fixaient aux isolateurs : c'eût été moins dangereux et plus économique.

**N° 11.** — 3<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de petit-granit, à Ecaussinnes-d'Enghien.* - 19 juillet 1935, à 15 heures. - Un manoeuvre mortellement blessé. - P. V. Ingénieur L. Renard.

D'un bloc de pierre suspendu au pont roulant, à 0,50 m au-dessus de la banquette où on devait le déposer, s'est détaché, suivant un « limé » un morceau de 8.000 kg environ, qui est tombé sur le côté droit de la victime. Celle-ci était occupée, à ce moment, à repousser, à l'aide d'une barre de fer, une tige de foreuse laissée à l'endroit où on allait déposer la pierre.

**N° 12.** — 7<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de marbre, à Modave.* - 10 octobre 1935, vers 11 heures 20. - Un ouvrier tué. - P. V. Ingénieur principal R. Masson.

Deux ouvriers, durant une forte pluie accompagnée de vent violent, s'étaient mis à l'abri sous la caisse d'un wagonnet. Voyant à proximité un arbre tombant, déraciné par la tempête, l'un des hommes voulut se sauver mais il fut atteint par les branches et dégage à l'état de cadavre.

**N° 13.** — 9<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Forêt.* - 25 octobre 1935, à 15 h. - Un casseur tué. - P. V. Ingénieur principal P. Thonnart.

Alors que le personnel se retirait pour le tir d'un pétard, le foreur de mines vit un ouvrier casseur étendu sur le dos à l'endroit de son travail proche du front d'abattage, lequel est haut de 18 mètres. L'ouvrier, qui était blessé à la tête, expira pendant qu'on le transportait au bureau de la carrière.

La tête de la victime reposait sur une petite pierre légèrement enfouie dans le sol et à laquelle adhéraient quelques cheveux et un lambeau de

peau. Aux environs du lieu de l'accident, le rocher était bien nettoyé ; deux ouvriers occupés non loin au peignage ont déclaré n'avoir fait dévaler aucun bloc.

Il est probable que l'ouvrier a fait une chute, par suite d'un faux pas ou d'un malaise.

**N° 14.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - *Cimenterie, à Calonne.* - 17 juillet 1935, à 23 heures. Un tué, un blessé. - P. V. Ingénieur E. Demelette.

Un ouvrier, occupé à dégager par le dessous un amas de ciment immobilisé dans un silo cylindrique, a été enseveli sous un éboulement de ce produit et a succombé à l'asphyxie.

Un autre ouvrier, qui l'aidait dans ce travail, a été blessé assez grièvement.

Le Comité d'arrondissement estima qu'il fallait absolument éviter de pénétrer par le dessous dans un silo contenant du ciment. Le nettoyage doit se faire de haut en bas, en faisant tomber la matière au fur et à mesure que l'on descend dans l'appareil. Les ouvriers doivent, d'autre part, être soumis à la surveillance constante d'un contremaître et faire usage de dispositifs appropriés tels que ceintures de sûreté, passerelles, planchers à claire-voie, afin d'éviter qu'ils ne soient entraînés par un éboulement ou ne tombent dans un amas de matière.

L'Inspecteur général Verbouwe ajouta que les silos de petites dimensions devraient être pourvus, à la base, d'ouvertures permettant de désancrer le ciment, et que les silos de grandes dimensions devraient avoir des parois inclinées sur l'horizontale de 60° au moins et rendues lisses, par exemple au moyen de glaces polies.

**N° 15.** — 4<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Landelies.* - 5 février 1936, vers 16 heures. - Un ouvrier tué. - P. V. Ingénieur J. Laurent.

Un longeron métallique, constitué de deux cornières accolées par rivures et pesant 525 kg, était posé sur deux traverses mises en travers d'un camion, à 1,90 m de hauteur.

Une des extrémités avait déjà été amenée sur le sol. Pour y amener l'autre extrémité, cinq hommes se placèrent en dessous, par ordre de grandeur, la victime qui mesurait plus de 1,80 m se tenant le plus près de l'extrémité. Le longeron fut soulevé et déplacé latéralement. Dans l'exécution de ce dernier mouvement, la victime trébucha sur des poutrelles en bois déposées sur le sol et tomba, entraînant avec elle le longeron que les autres ouvriers ne purent retenir. Le crâne fut fracturé par le longeron et la mort fut instantanée.

**N° 16.** — 7<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Eheïn.* - 14 novembre 1936, vers 13 heures. - Un forgeron tué. - P. V. Ingénieur principal M. Guérin.

Devant percer une tôle de la caisse basculante d'un wagonnet qui se trouvait sur une passerelle,

un ouvrier s'était placé dans la dite caisse. Il a vraisemblablement changé de position, détruisant l'état d'équilibre de la caisse qui a basculé. Il est tombé de la passerelle, suivi par la caisse qui a abandonné le châssis.

Le Comité d'arrondissement estima qu'il y avait lieu de compléter l'aménagement du véhicule par un dispositif rendant impossible le glissement intempestif de la caisse et ne permettant qu'une rotation d'amplitude limitée.

**N<sup>o</sup> 17.** — 1<sup>er</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Gaurain-Ramecroix.* - 25 janvier 1937, à 13 heures 30. - *Un ouvrier mortellement blessé.* - P. V. Ingénieur L. Brison.

Un ouvrier occupé au marquage des sacs à ciment, ayant été blessé au doigt par une écharde de bois, est mort du tétanos 17 jours après l'accident.

L'établissement était pourvu d'une boîte de secours complète, mais l'ouvrier ne s'était fait soigner que 3 jours après l'accident.

**N<sup>o</sup> 18.** — 2<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de porphyre, à Bierghes.* - 9 octobre 1937, à 10 heures. - *Un ouvrier tué.* - P. V. Ingénieur principal E. Radelet.

Un ouvrier qui était descendu dans une trémie contenant des blocailles de porphyre a été entraîné par la descente des matériaux et tué.

L'enquête n'a pu déterminer pour quelle raison la victime s'était introduite dans la trémie. L'accès en était condamné par une porte fermée à clef, cette dernière étant en possession de la victime.

**N<sup>o</sup> 19.** — 6<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de calcaire, à Natoye.* - 24 avril 1937, à 15 h. - *Un ouvrier tué.* - P. V. Ingénieur J. Martens.

Une chèvre était appuyée sur un arc-boutant encastré dans le sol ; on la déplaçait latéralement pour la mettre dans l'axe de l'effort de la traction du câble, dont les deux brins, passant par son sommet, avaient été détendus. A cet effet quatre ouvriers agissaient sur la chèvre dont la traverse inférieure était soulevée à l'aide d'un cric, quand l'appareil se renversa en écrasant un des ouvriers.

**N<sup>o</sup> 20.** — 7<sup>me</sup> arrondissement. - *Exploitation de grès, à Comblain-au-Pont.* - 23 septembre 1937, vers 18 heures 30. - *Un ouvrier mortellement blessé.* - P. V. Ingénieur principal M. Guérin.

Un ouvrier qui se trouvait avec l'un de ses compagnons sur une passerelle dominant des trémies à ballast et se proposait de descendre une tôle de trommel, est tombé et s'est blessé mortellement.

(à suivre).